

# INFORMATIONS POUR LES INSCRIPTIONS AUX SERVICES ÉDUCATIFS 0-3

## ANNÉE ÉDUCATIVE 2017/2018

### QUI PEUT S'INSCRIRE

Les inscriptions *en ligne* aux Services Éducatifs 0-3 ans (crèches et aires de jeux) pour l'année éducative 2017-18, réservées aux enfants nés du 1.1.2015 au 31.05.2017, s'ouvriront fin mars, début avril et, après une période d'interruption, seront de nouveau ouvertes seulement pour les plus petits entre le 15 mai et le début du mois de juin. Les familles des enfants nés du 01.06.2017 au 31.8.2017, pourront présenter, à partir du mois de septembre, une demande d'inscription avant la fin du troisième mois de leurs enfants.

Peuvent être inscrits les enfants résidents avec au moins un parent dans la Commune de Florence. En cas de parents séparés/divorcés, la demande d'inscription doit être présentée *en ligne* par le parent résident avec l'enfant à condition qu'une procuration de l'autre parent soit jointe à la demande. Sans la procuration, la demande d'inscription ne pourra être effectuée.

### COMMENT S'INSCRIRE

La demande d'inscription peut être effectuée exclusivement *en ligne* en se connectant au Service de la Mairie de Florence "[Iscrizione nidi d'infanzia/spazi gioco educativi](#)" et se présente comme une auto-certification et une déclaration de substitution à la certification.

Pour l'inscription, il est nécessaire d'être en possession, au choix, d'un des suivants documents (qui en attendant, il est déjà possible de se procurer):

**A) Identifiants d'accès** (nom de famille et mot de passe) : qui n'en possède pas déjà peut les demander (avec un document d'identité et le code fiscal) auprès des guichets des Bureaux des Relations avec le Publique (URP) de la Mairie de Florence, les Bureaux des Services à l'enfance - Crèches, Via Nicolodi n. 2 ou, pour les *familles étrangères*, auprès du *Guichet Immigration*, Quartier 5 - Villa Pallini, Via Baracca 150 p;

En outre, la demande d'informations d'identification de connexion peut être faite *en ligne* en utilisant le formulaire d'enregistrement en se connectant à l'adresse: <http://centroservizi.lineacomune.it/ConsoleCittadino/>.

Successivement, pour le retrait de ces informations d'identification (enveloppe fermée avec le code) il sera possible de se présenter, avec un document d'identité valide et le code fiscal, auprès d'un des suivants guichets habilités sur le territoire :

[http://politichesocioabitativa.comune.fi.it/stranieri/servizi/sportelli\\_immigrazione.html](http://politichesocioabitativa.comune.fi.it/stranieri/servizi/sportelli_immigrazione.html)

**B) Carte sanitaire régionale habilitée** auprès des guichets ASL de la Région Toscane, ou **Carte Nationale des Services**(CNS).

Dans ce cas il faut acheter un lecteur *smart card* auprès des Services sanitaires et il sera possible d'accéder au Services *en ligne* seulement de votre propre PC.

**ATTENTION** pour les *Services en ligne* peuvent être utiliser seulement les navigateurs Mozilla Firefox ou Chrome

Les familles étrangères résidentes à Florence, ayant des difficultés de compréhension de la langue italienne, pourront se rendre au Guichet Immigration, Quartier 5 - Villa Pallini, Via Baracca 150 p, où des médiateurs linguistiques – culturels fourniront l'assistance nécessaire pour remplir le formulaire d'inscription *en ligne*. Elles peuvent prendre rendez-vous en contactant directement le Bureau de l'immigration (e mail: [immigr@comune.fi.it](mailto:immigr@comune.fi.it) – tel.: 0552767078).

[http://centroservizi.lineacomune.it/ssproxy/comune\\_di\\_firenze/politiche\\_sociali/immigrazione/sportello\\_unico\\_comunale\\_immigrazione/sportello\\_immigrazione.html](http://centroservizi.lineacomune.it/ssproxy/comune_di_firenze/politiche_sociali/immigrazione/sportello_unico_comunale_immigrazione/sportello_immigrazione.html)

Après la fermeture des inscriptions, un classement sera établi et publié sur la base des critères de points, qui eux seront consultables *en ligne* avant l'ouverture des inscriptions.

## COMBIEN PAYER

Le tarif varie selon les périodes de fréquentation choisies et sur la base des revenus, si la demande d'avantages tarifaires a été présentée par l'intermédiaire du [service en ligne](#).

Sur le Portail Éducation de la Mairie un ["simulateur de tarif"](#) est disponible pour permettre aux familles de se faire une idée sur combien elles devront payer.

## DOIT-ON ÊTRE AVOIR UNE ATTESTATION ISEE ?

Pour l'inscription *en ligne*, il n'est pas indispensable de posséder une attestation ISEE. Seulement, telle attestation est pertinente pour les raisons suivantes :

1) Qui a l'attestation ISEE d'un montant inférieure à € 32.500,00 peut en effet la présenter, au moment de l'inscription *en ligne*, avec la demande d'avantages tarifaires.

La demande d'avantages tarifaires peut être présentée par les moyens suivants :

- au moment de remplir la **demande d'inscription** à la crèche/aires de jeux
- auprès des **centres CAAF conventionnés habilités** aux Services *en ligne* de la Mairie de Florence
- en accédant aux **Services En Ligne de la Mairie de Florence** à la rubrique ["Domanda unica di Agevolazione tariffaria Servizi di Supporto alla Scuola/Asili Nido/Centri estivi"](#)

2) L'ISEE inférieur à Euro 42.000,00 permet de bénéficier d'un point supplémentaire dans le classement.

3) L'ISEE supérieur à Euro 42.000,00 vaut de toute façon comme critère de préférence à égalité de points

4) Pour ceux qui seront en liste d'attente (car non admis dans les crèches ou les aires de jeux), il pourra leurs être attribués des contributions économiques pour la fréquentation d'établissements privés accrédités. Pour bénéficier de ces contributions, indiquer la valeur ISEE sera obligatoire en temps et en heures. Les contributions elles seront notifiées successivement dans un avis public pour l'attribution de bénéfices économiques.

## COMBIEN ET QUELS ÉTABLISSEMENTS PEUT-ON CHOISIR ?

Peuvent être indiqués sur la demande au maximum 5 établissements en ordre de priorité. Certains établissements accueillent seulement des enfants moyens et grands ou seulement grands ; il sera donc possible de choisir seulement les établissements compatibles avec l'âge de l'enfant. Pour chaque établissement, le/la déclarant/e devra choisir un **horaire de sortie et d'entrée**, parmi ceux prévus par l'établissement éducatif même.

Nous précisons en outre que, en cas d'admission, **l'horaire de sortie choisi est obligatoire pour toute l'année éducative**. Après le début de la fréquentation, mais seulement à partir du mois de décembre, pourront être évaluées des variations d'horaire dûment motivées.

**Avec l'ouverture des inscriptions** , des journées seront prévues où les familles pourront visiter les établissements éducatifs.

Liste complète des services éducatifs 0-3 :

[http://educazione.comune.fi.it/export/sites/educazione/materiali/0-3/elenco\\_servizi14.pdf](http://educazione.comune.fi.it/export/sites/educazione/materiali/0-3/elenco_servizi14.pdf)

Liste des services communaux divisés par quartier :

[http://educazione.comune.fi.it/0-3anni/sistema\\_servizi/servizi\\_comunali.html](http://educazione.comune.fi.it/0-3anni/sistema_servizi/servizi_comunali.html)

Établissements privés accrédités

[http://educazione.comune.fi.it/0-3anni/sistema\\_servizi/servizi\\_accreditati\\_authorized.html](http://educazione.comune.fi.it/0-3anni/sistema_servizi/servizi_accreditati_authorized.html)

Charte des services

[http://educazione.comune.fi.it/0-3anni/sistema\\_servizi/carta\\_servizi.html](http://educazione.comune.fi.it/0-3anni/sistema_servizi/carta_servizi.html)